



AGIR ENSEMBLE, PROTÈGER CHACUN

SOURIEZ, VOUS ÊTES ASSURÉS.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, les bons réflexes pour votre assurance santé.

VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'UNE COUVERTURE SANTÉ SIMPLE ET GRATUITE

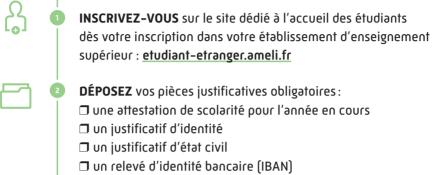
Vous avez juste à vous inscrire sur le site <u>etudiant-etranger.ameli.fr</u> et suivre les démarches indiquées

ameli.fr



→ VOUS VENEZ ÉTUDIER EN FRANCE

Pour pouvoir bénéficier d'un remboursement de vos frais de santé, vous devez vous inscrire à l'Assurance Maladie française, gratuite pour les étudiants.



Il pourra vous être demandé des pièces complémentaires en fonction de votre pays d'origine.

Retrouvez toutes les informations sur ameli.fr, rubrique « Vous venez étudier en France »





CRÉEZ un compte personnel sur le site ameli.fr dès réception de votre N° de Sécurité sociale et demandez votre carte Vitale.





DÉCLAREZ UN MÉDECIN TRAITANT lors de votre première consultation.





POUR OPTIMISER VOS REMBOURSEMENTS DE SANTÉ, choisissez une assurance complémentaire santé.

Si vous étiez déjà étudiant en France en 2017-2018, vous restez affilié à votre mutuelle étudiante jusqu'au 31/08/2019, même si vous changez de lieu de résidence.

VOUS SOUHAITEZ CONTACTER L'ASSURANCE MALADIE ?
C'EST SIMPLE ET RAPIDE!

PAR MAIL

Connectez-vous sur votre compte ameli, rubrique « Ma messagerie ». PAR TÉLÉPHONE

36 46 Service 0,06 € / min + prix appel

EN VOUS RENDANT

dans votre caisse primaire d'Assurance Maladie (CPAM).